



AVIS A LA POPULATION

1^{er} FEVRIER 2021

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque est ouverte aux horaires habituels à savoir :

Le mardi de 17h00 à 19h00

Le mercredi de 14h à 16h30

COLLECTE DE SANG

Une collecte de sang (prélèvement de sang total) aura lieu :

Le jeudi 04/03/2021

De 17h00 à 20 h00

Au GYMNASSE rue A Maginot à Lembach

COVID 19 MOBILISATION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES POUR LA VACCINATION DANS LE BAS-RHIN

Grâce à l'engagement sans précédent et complémentaire des maires, des présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et des professionnels de santé volontaires, aux côtés de la Préfecture et de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé, huit centres de vaccination ambulatoires sont ouverts dans le Bas-Rhin et cinq autres vont ouvrir le 28 janvier 2021. Dans le Bas-Rhin, cela représente un centre pour 100.000 habitants, ce qui est l'objectif national pour ce début de vaccination

L'offre de vaccination est amenée à évoluer par l'ouverture de créneaux de vaccination supplémentaires au fur et à mesure de la mise à disposition des vaccins. La liste des centres, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous, sont disponibles sur le site suivant :

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

MON POINT NUMERIQUE – MES DEMARCHES A PORTE DE CLIC !

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'intérieur met à disposition des points d'accueil numériques. Equipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanner, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures de métropole et d'outre-mer.

Des **médiateurs** placés sur ces points numériques **peuvent vous guider** dans la réalisation de vos démarches à accomplir auprès du ministère de l'intérieur.

Point Numérique de la Sous-préfecture de Haguenau– 2 rue des sœurs 0388638700 accessible uniquement sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h40 et le mercredi de 13h40 à 15h20 (port du masque obligatoire)

PERIODE D'OUVERTURE DE LA PECHE 2021

En application des articles L.436-5 et suivants et R.436-6 à 65-9 du Code de l'Environnement ainsi que de l'arrêté préfectoral permanent en date du 20/05/2019 réglementant la pêche en eau douce dans le Bas-Rhin : la pêche est autorisée dans le département du Bas-Rhin pendant les périodes d'ouvertures fixées ainsi qu'il suit :

-cours d'eau de 1ère catégorie

du 13 mars au 19 septembre

-Cours d'eau de 2ème catégorie

Et Rhin, compris ses dérivations artificielles

du 1^{er} janvier au 31 décembre

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur : www.peche67.fr

AVIS DE DECES

Nous venons d'apprendre avec regrets le décès de MME Louise BOROWIAK épouse de Guido (stand de bonbons) présents depuis plus de 50 ans à notre kirwe .

**PRENEZ TOUS SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !
RESTEZ CHEZ VOUS AUTANT QUE POSSIBLE**